

merhin doch wichtig, dass sie diese Stunde hier am Abend für die Familien gewinnen.

Voici quelques réponses ou remarques aux intervenants.

M. Bourgeois, vous dites que ce n'est pas à l'Etat de négocier les conventions collectives. C'est juste! Ce sont les partenaires sociaux qui doivent négocier. Mais cela n'empêche pas l'Etat de participer à ces négociations en les invitant à négocier, en les invitant par exemple à essayer de fixer un horaire, un programme ou un lieu – puisqu'ils n'ont pas été capables jusqu'à présent de se mettre autour d'une table – et de leur montrer ce qui se fait dans d'autres cantons. Je crois que l'Etat a quand même un rôle à jouer. Il s'agit-là de la paix sociale et c'est un bien très précieux – ein sehr hohes Gut – que l'Etat a quand même aussi la responsabilité de protéger... de protéger peut-être aussi les parties plus faibles.

En contrepartie, M^{me} Mutter, vous dites qu'il faudrait limiter ou aller jusqu'à 17 heures à condition qu'il y ait une convention collective de travail. Je suis d'accord et tout le monde est d'accord avec une convention collective de travail. Le problème est le contenu et ça, on ne peut pas l'imposer. Alors, on tourne en rond si on dit qu'il faut d'abord une convention collective... mais l'Etat ne peut pas imposer le contenu de cette convention. C'est pour cela que, si on n'arrive pas à une convention collective de travail, il faut tout de même prévoir un contrat-type de travail – einen Normalarbeitsvertrag.

Je veux bien croire, M. le Député Ganioz, que ce n'est pas contraignant. C'est assez facile, vous dites, de déroger à un tel contrat-type, mais c'est quand même un grand symbole. Un contrat-type signifie que l'Etat élabore un contrat-type qui vaut dans tous les cas où les partenaires – les parties – ne dérogent pas. Donc, s'il n'y a pas de contrat, c'est ce contrat-type qui compte. Je vois mal des propriétaires des grandes surfaces s'écarter d'un tel contrat-type et donner des conditions moins favorables. Cela serait, à mon avis, une très mauvaise publicité pour ces grandes surfaces. Donc, ce document est quand même d'une très grande importance et le canton de Berne l'a fait. Je suis en possession de ce «Normalarbeitsvertrag», qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier de cette année et où l'on fixe par exemple les salaires minimaux, les heures de travail, etc. Cela ne remplace pas une convention collective, qui serait idéale, mais cela a quand même une certaine importance.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Yvan Hunziker, je comprends vos arguments. Il est clair que ce n'est pas une bonne chose pour tout le monde. Cela peut aussi avoir un effet contraire pour les petits commerçants mais, ma foi, dans une démocratie c'est la majorité qui va trancher.

Herr Grossrat Zurkinder: «Konsumentenstress», «Konsumentenfreiheit». Vous avez eu un peu un langage philosophique – que je comprends – et il vous est loisible de voter contre, mais il y a aussi une attente notamment des jeunes consommatrices et consommateurs, qui ont effectivement modifié leurs habitudes et qui – on le voit dans les shop – aiment bien acheter également le soir. Est-ce que c'est une bonne chose ou non? Ce n'est pas la question. La question est: est-ce

que l'Etat ici doit libéraliser ou pas? Je crois que vous avez les arguments sur la table et je vous laisse juge de cette question.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 60 voix contre 33. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinder (FV, ACG/MLB). *Total: 33.*

S'est abstenu:

Grandjean (VE, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de décret N° 27 sur les naturalisations¹

Rapporteur: Gilles Schorderet (UDC/SVP, SC).

Commissaire: Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

¹ Décret pp. 1190ss.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à six reprises pour examiner le présent projet de décret. Après examen de 108 dossiers et audition des candidats de première génération et de certains de deuxième génération, ce qui représentait 191 personnes, la Commission a donné un préavis positif pour 99 dossiers, soit 109 personnes de première génération et 69 de deuxième génération. La Commission constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret tel qu'il vous est présenté remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'accepter le projet de décret qui vous est soumis sous réserve de deux modifications mineures dont je vous ferai part lors de l'examen des articles.

Le Rapporteur. Comme je viens de vous l'annoncer la commission vous propose les modifications suivantes.

Premièrement, au N° 27, il y a un changement de nom à effectuer. Suite à la requête de M^{me} Gomez-Martinez en date du 7 août 2007 et à la décision du Service de l'état civil et des naturalisation du 6 septembre 2007, M^{me} Gomez-Martinez est autorisée à porter dorénavant le nom de Nuño. C'est sous ce nom-là qu'elle figurera dans le décret définitif.

Deuxièmement, au N° 36, la famille Lamberti de Châtel-St-Denis, leur enfant Tatiana Raffy étant née le 6 juin 1988, elle est donc majeure et doit faire l'objet d'un dossier séparé de celui de ses parents, avec l'ajout d'un astérisque pour les personnes de deuxième génération et d'un nouveau numéro, chose qui sera faite dans le projet définitif.

Le Commissaire. Ces deux modifications permettent au décret de coller encore plus à la réalité. Pas d'autres commentaires.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 64 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Borschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE,

ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur, Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 64.*

S'est abstenu:

Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 1.*

Projet de loi N° 14 sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes et ratifiant une convention concernant la chasse¹

Rapporteur: **Denis Grandjean** (PDC/CVP, VE).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. En préambule, je tiens à dire que je ne suis pas chasseur et que j'ai un profond respect pour les disciples de Saint-Hubert, qui connaissent bien la faune et la flore et qui sont de très bons partenaires de l'Etat pour la protection de notre belle nature fribourgeoise.

Ce projet de loi N° 14 modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes et ratifiant une convention concernant la chasse comporte trois objets.

En premier lieu, le terme «chasseur» est remplacé par la «Fédération cantonale des chasseurs fribourgeois» afin que l'Etat dispose d'un interlocuteur représentant les chasseurs. Il est à relever que cette fédération réunit presque la totalité des chasseurs fribourgeois.

En deuxième lieu, un exercice périodique de tir doit être suivi par les chasseurs. Ce point a été favorablement accueilli par les membres de la commission. Des questions ont été posées sur la périodicité, qui devrait être tous les 3 à 5 ans, sur l'arme et le type de munitions utilisées, qui devraient être ceux utilisés pour la chasse; ce qui est logique.

Il y a également des questions sur les lieux de tir. En effet, le canton de Fribourg ne compte qu'un seul stand de tir adapté en activité. De plus, cet exercice de tir devrait être un entraînement de tir mais également de maniement de l'arme et de son utilisation.

En troisième lieu, il est demandé que le Grand Conseil délègue la compétence au Conseil d'Etat de pouvoir apporter des modifications mineures aux conventions

¹ Message pp. 1077ss.